

Mardi, 2 septembre 2008

III

(Actes préparatoires)

## PARLEMENT EUROPÉEN

### **Programme «Jeunesse en action» (2007-2013) \*\*\*I**

P6\_TA(2008)0369

**Résolution législative du Parlement européen du 2 septembre 2008 sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision n° 1719/2006/CE établissant le programme «Jeunesse en action» pour la période 2007-2013 (COM(2008)0056 — C6-0057/2008 — 2008/0023(COD))**

(2009/C 295 E/25)

(Procédure de codécision: première lecture)

*Le Parlement européen,*

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2008)0056),
  - vu l'article 251, paragraphe 2, et l'article 149, paragraphe 4, du traité CE, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C6-0057/2008),
  - vu l'article 51 de son règlement,
  - vu le rapport de la commission de la culture et de l'éducation (A6-0274/2008);
1. approuve la proposition de la Commission telle qu'amendée;
  2. demande à la Commission de le saisir à nouveau, si elle entend modifier de manière substantielle cette proposition ou la remplacer par un autre texte;
  3. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission.

---

### **P6\_TC1-COD(2008)0023**

**Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 2 septembre 2008 en vue de l'adoption de la décision n° .../2008/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision n° 1719/2006/CE établissant le programme «Jeunesse en action» pour la période 2007-2013**

(Étant donné l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil, la position du Parlement en première lecture correspond à l'acte législatif final, la décision n° 1349/2008/CE.)

---